

PÉTITION

adressée à la Chambre des Communes réunie en session

NOUS, soussignées, résidentes du Canada, attirons l'attention de la Chambre sur les faits suivants :

ATTENDU que la Constitution de 1981 garantit la « liberté de conscience et de religion » à l'article 2(a) de la Charte canadienne des droits et libertés; et

ATTENDU qu'avant même la Charte des droits et libertés, la reconnaissance historique de l'objection de conscience existait au Canada; et

ATTENDU que contribuer aux dépenses militaires canadiennes par le paiement de ses impôts constitue une violation de la liberté de conscience et/ou de religion des citoyennes qui, en conscience, s'objectent à toute participation militaire ou aux activités connexes qui forment des gens à tuer ou à utiliser la violence, qui produisent, vendent ou achètent des armes meurtrières, qui poursuivent des recherches reliées au secteur militaire, qui préparent à faire la guerre ou à tuer, et à toute autre activité qui perpétue la violence, freinant ainsi l'avènement de toutes les formes de paix;

EN CONSÉQUENCE, nous demandons au Parlement du Canada de bien vouloir:

Légiférer en faveur des impôts pour la paix en adoptant le projet de loi privé intitulé « *Loi concernant l'objection de conscience à l'utilisation des impôts à des fins militaires* » qui reconnaît le droit des objecteurs de conscience de ne pas payer pour des fins militaires mais d'obtenir l'assurance que cette partie militaire de leurs impôts sera plutôt affectée à des fins pacifiques et non militaires tel que décidé par le Parlement.

NOM (en lettres moulées)

ADRESSE COMPLÈTE

SIGNATURE

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-
- 7-
- 8-
- 9-
- 10-
- 11-
- 12-
- 13-
- 14-
- 15-
- 16-
- 17-
- 18-
- 19-
- 20-
- 21-
- 22-
- 23-
- 24-
- 25-